

Le mouvement des passagers au port d'Ostende prend une grande extension. D'après le rapport que nous avons reçu du commissaire maritime, ce mouvement présenté pour 1844, le résultat suivant :

| | |
|--|----------------|
| Passagers débarqués par les malles anglaises venant de Douvres | 4,971. |
| Par le navire Anglo-Belge, <i>Princesse Marie</i> | 1,446. |
| Par les bateaux à vapeur de la société générale de Londres | 4,017. |
| | <u>10,434.</u> |
| Passagers embarqués, par les malles Royales. | 4,185. |
| Id. <i>Princesse Marie</i> | 2,590. |
| Id. les bateaux à vapeur de la société générale de Londres. | 5,230. |
| | <u>12,005.</u> |
| | <u>22,439.</u> |

En 1843 le nombre des passagers débarqués et embarqués à Ostende, ne dépassait guères le chiffre de 13,000.

Comme à l'ordinaire le tableau indiquant le mouvement commercial sur les principales lignes de navigation dans la Flandre Occidentale, se trouve à la suite du présent rapport. Ce tableau porte le N.º 3.

Pêche maritime.

Parmi les industries les plus dignes d'intérêt figure au premier rang la pêche maritime. Aussi le Gouvernement lui accorde son appui et en fait l'objet de toute sa sol-

| PAVILLON. | NOMBRE DE NAVIRES. | LEUR CHARGEMENT EN TONNEAUX. |
|---|--------------------|------------------------------|
| Anglais | 154 | 4179 |
| Belge | 13 | 536 |
| Hollandais | 1 | 76 |
| Norvégien | 1 | 97 |
| TOTAUX. | 169 | 4868 |
| Le nombre de navires entrés à Nieuport en 1843 a été de | 155 | 4193 |
| Différence en plus pour 1844. | 14 | 675 |

L'accroissement de l'importation de laines en masse a produit cette augmentation.

TABLEAU des navires sortis par le port de Nieuport en 1844.

| PAVILLON. | NOMBRE DE NAVIRES. | LEUR CHARGEMENT EN TONNEAUX. |
|---|--------------------|------------------------------|
| Anglais | 154 | 880 |
| Belge | 13 | 84 |
| Hollandais | 1 | 2 |
| Norvégien | 1 | 2 |
| TOTAUX. | 169 | 966 |
| Le nombre des navires sortis en 1843 a été de | 154 | 948 |
| Différence en plus pour 1844. | 15 | 18 |

licitude. Depuis longtemps on avait demandé que l'ouverture de la pêche du hareng eût lieu plus tôt que le 24 Juin. La loi du 21 Juillet 1844 permet de changer l'époque de cette ouverture, comme elle permet aussi de lever en tout ou en partie, la défense de pêcher ce poisson dans certains parages.

Pour faire apprécier l'opportunité et le degré d'utilité de cette dernière mesure, une expérience a eu lieu en 1844; les résultats en ont été avantageux. D'un autre côté quelques dispositions temporaires venaient à cesser en 1845 concernant d'autres branches de la pêche. Enfin depuis l'émanation des arrêtés de 1840 et de 1841, qui concernent les encouragements pécuniaires, sont intervenus les lois et arrêtés des 25 Février, 5 et 12 Mars 1842, relatifs à l'exemption des droits d'entrée sur les provenances de cette industrie. Il importait que les règlements de 1840 et de 1841, fussent en parfaite harmonie avec ces dispositions tout en conservant leur caractère spécial. Une commission mixte, composée de délégués d'Anvers, Bruges, Ostende, Nieuport et Blankenberghe, s'est réunie à Bruges, pour soumettre les règlements existants à une révision générale et les refondre autant que possible dans un seul et même règlement qui dans son ensemble déterminât les primes dont la pêche maritime continuerait à jouir. Les propositions de la commission, transmises au Gouvernement, ont donné lieu à l'arrêté ministériel du 11 Mars et aux arrêtés Royaux du 14 et du 17 du même mois, qui remplacent les anciennes dispositions.

La pêche du poisson frais, telle qu'elle se pratique à Blankenberghe, Heyst et dans d'autres localités, a obtenu des encouragements plus élevés que précédemment; le prime a été portée, à partir du 1.^{er} Janvier 1845, de 200 à 300 francs par an et par armement.

Les produits de la pêche maritime sont comme suit :

Port d'Ostende.

En 239 voyages, quatre-vingt-quatorze chaloupes ont rapporté du Doggersbank, (pêche d'été) une quantité de morue de 10,551 tonnes.

Neuf voyages, à Feroë ont produit 1,203 id.

Quatre chaloupes ont fait la pêche de la morue d'hiver, leurs importations pour sept voyages, consistaient en 182 id.

Ensemble pour les 94 chaloupes 11,936 tonnes.

Présenté en vente publique, ce poisson a donné en argent fr. 428,857-00 ct.

Une seule chaloupe a exercé la grande pêche du hareng; les importations ont consisté en 258 tonnes de hareng, d'une valeur de 14,280-00 *

Cette chaloupe a aussi été employée à la petite pêche du hareng; elle a produit en deux voyages, 115 tonnes de poisson, ou une valeur de 5,400-00 *

Ensemble. fr. 448,537-00 ct.

Quatre-vingt-quinze chaloupes ont pratiqué la pêche du poisson frais; leurs importations ont rapporté 575,591-00 *

Produit brut en totalité pour le port d'Ostende fr. 1,024,128-00 ct.

Port de Nieuport.

Cinq chaloupes armées à la pêche de la morue d'hiver ont rapporté en sept voyages, 227 tonnes de morue ou

1845

une valeur approximative de . . . fr. 16,000-00 ct. . .

La pêche de la morue, à Feroë et Islande, pratiquée par cinq chaloupes, a donné en six voyages, 1264 tonnes de ce poisson ou un produit approximatif en argent de » 40,000-00 »

Total fr. 56,000-00 ct.

Quatre chaloupes se sont livrées à la pêche du poisson frais; le poisson qu'elles ont importé était évalué à . . . » 2,800-00 »

Total pour le port de Nieuport . . . fr. 58,800-00 ct.

Port de Bruges.

La grande pêche du hareng exorcée en 1844, par un navire du port de Bruges, a produit 281 tonnes de poisson, évaluées à fr. 16,300-00 ct.

Total pour le port de Bruges . . . fr. 16,300-00 ct.

Blankenberghe, Heyst et la Panne.

Cinquante-quatre chaloupes de Blankenberghe ont pratiqué en 1844, la pêche du poisson frais, elles ont obtenu un produit brut de fr. 172,903 00 ct.

Les importations de seize chaloupes d'Heyst, armées également pour la pêche du poisson frais, ont donné une valeur brute en argent de . . . » 52,244 00 »

La pêche de la Panne, exercée par huit chaloupes, a produit . . . » 35,700 00 »

Total fr. 260,847 00 ct.

En 1843, les diverses pêches avaient fait des importations pour une valeur de 1,266,926 francs. Pendant l'année 1844, le chiffre du produit est de 1,360,075 francs. Il y a donc une augmentation de 93,149 frapes.

La sécherie pour la morue, établie à Ostende, contribue à maintenir les prix des provenances de la grande pêche, à un taux rémunérateur.

L'association d'assurance mutuelle des bateaux de pêche contre les risques de mer, créée dans la même ville, se trouve dans une situation satisfaisante, quoique plusieurs sinistres l'aient assailli. Son encaisse est encore de 13,186 francs.

On a vu dans notre rapport de 1844, que l'institution de prévoyance établie à Ostende, dans l'intérêt des pêcheurs, de leurs veuves et de leurs enfants, avait en 1843 un capital disponible de fr. 14,301-13 ct.

Voici le résumé des opérations de cette utile institution pendant 1844.

| | |
|--------------------|--------------------------|
| RECETTES. | |
| Retenues | fr. 10,595-92 ct. |
| Intérêts | » 531-42 » |
| | <u>fr. 11,127-34 ct.</u> |

DÉPENSES.

| | |
|--|------------------------------|
| Pensions à 61 veuves avec 63 enfants | fr. 4737 |
| » à 21 vieillards et 10 femmes | » 1830 |
| » à 25 pêcheurs malades ou blessés, avec 19 femmes et 41 enfants | » 1157 |
| Total | <u>fr. 7724 » 7,724-00 »</u> |

Les recettes dépassent les dépenses de . fr. 3,403-34 ct.

En ajoutant à cette somme le capital des années antérieures » 14,301-13 »

Il y a un excédant de recette de . . . fr. 17,704-47 ct.

Les opérations et la situation des caisses de prévoyance de Blankenberghe, Heyst et la Panne, présentent les résultats consignés dans le tableau ci-après :

1845